

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 18 juin 2013

**Nombre de Membres dont
le conseil doit être composé** : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 10 + 5 procurations

L'an deux mil treize, le 18 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 11 juin 2013.

Ordre du jour

1. Subvention - KM Solidarité
2. Subvention - Ellipse
3. Subvention – organisation fête nationale
4. Ecole Maternelle – acquisition jeux extérieurs.

Présents SCHAAL R – WOLFF P – GUY G - FISCHER F. – MULLER G. - SCHWARTZ C -
SOUHAIT N - KELLER E - SIEGEL G - LAZARUS S -

Abs. excusés : FREY J proc. à P WOLFF - HIRN JL proc. à C SCHWARTZ - HEITZ A proc. à
BIJOU R – SPEHNER E proc. à GUY G - SOULE JC proc. à SCHAAL R - R BIJOU proc
à SIEGEL G - KOHLER R

Absent :

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Geoffrey SIEGEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

1. Subvention - KM Solidarité

La communauté urbaine de Strasbourg et l'Eurodistrict ont sollicité notre commune pour la participation à la manifestation « KM SOLIDARITE ». Ce sont les élèves des classes de CE2 et de CM1 qui ont relevé le défi pour parcourir le maximum de KM pendant un laps de temps donné. Chaque KM parcouru fera l'objet d'une subvention de 20 centimes.

Cette année, la cagnotte sera versée à deux associations allemandes rattachées à des écoles spécialisées. Il est proposé à la Commune de Lipsheim de verser la subvention à l'association ci-dessous :

ASSOCIATION 1 :

Nom du titulaire : Oberlinschule Kork

Numéro de compte : 200506133

Code banque : 52060410

Nom de la banque : Evangelische Kreditgenossenschaft

IBAN: DE 53 5206 04 10 1000 5061 33

SWIFT-BIC-CODE: GENODEF1EK1

Objet : Spende für Oberlinschule Bewegungsraum

Cette manifestation a eu lieu au mois de mai 2013. Les enfants du CE2 et du CM1 ont parcouru 122 000 mètres soit 122 kms. La valeur du kilomètre étant de 0.20 €, le montant à verser à l'association serait de :

$$122 \text{ km} \times 0.20 \text{ cts} = 24.40$$

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le versement d'une subvention dont les règles ont été explicitées ci-dessus. Vu le nombre de KM parcouru, le montant serait de 24.40 €, les conseillers se proposent de doubler ce montant et de l'arrondir à la somme de 50 €.

Par

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

2. Subvention - Ellipse

Le groupe vocal Ellipse organise et anime de nombreuses soirées, des concerts, la fête de la musique,...Cet ensemble a investi dans l'acquisition d'un clavier et d'un pupitre de direction pour un montant de 372.39 €.

Le Conseil Municipal
Oùï le rapport de Monsieur le Maire
après en avoir délibéré :

Attribue une subvention exceptionnelle de 75 € au groupe vocal Ellipse pour l'acquisition d'un clavier et d'un pupitre de direction.

A imputer au compte 6748 – BP 2013.

Par

15 voix pour

0 voix contre

0 Abstention

3. Subvention – organisation fête nationale

La commune, pour promouvoir une manifestation à l'occasion de la Fête Nationale, se propose d'attribuer à une association organisatrice une subvention exceptionnelle et participer ainsi aux frais engagés par le club. Cette délibération vaut délibération de principe même en cas de changement d'organisateur. Pour 2013, l'Olympic Club se charge d'organiser cette manifestation.

Le conseil municipal,

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,

Après en avoir délibéré,

Accorde une subvention s'élevant au montant de 4 500 € représentant une participation aux frais de fonctionnement.

A imputer au compte

Par

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

4. Ecole Maternelle – Acquisition matériel

Il est proposé aux conseillers de procéder au remplacement des jeux extérieurs de l'école maternelle. L'ancienne structure a près de 20 ans et présente d'importants signes de faiblesse, les réparations sont de plus en plus difficiles à faire et nécessitent le remplacement de quelques poutres maitresses. Par ailleurs, le sol est en simple dalles carrées et serait à refaire complètement.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises avec un même cahier des charges pour le jeu.

Le conseil municipal,

Vu le Code des Marchés Publics

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir les jeux extérieurs pour la cour de l'école maternelle auprès de l'entreprise EPSL de LINGOSLEHIM 67380 pour un montant de TTC 15 018.95 €

A imputer au compte 2313 – 105

Par

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention